

## **REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**Le pouvoir adjudicateur : CHAUMONT Habitat**

**Objet du marché :**

**Fourniture, installation et maintenance d'une solution de virtualisation et de messageries sécurisées au sein de Chaumont HABITAT**

**Etablie en application du Code des Marchés publics - Décret n°2006-975 du 1er août 2006**

**La procédure utilisée est la suivante :  
Procédure adaptée en application de l'article 26-II-2 du Code des Marchés Publics**

**Date et heure limites de remise des propositions : Mercredi 20 janvier 2010 à 10h00**

# REGLEMENT DE LA CONSULTATION

## Article 1 - Acheteur

**Chaumont HABITAT**, Office Public de l'habitat, enregistrée au RCS de Chaumont sous le numéro : 275 200 038, dont le siège social est situé 51 Rue Robespierre BP 39 52002 Chaumont cedex, et représenté par Michèle ZIEGLER, Directeur Général.

Téléphone : 03 25 32 54 62  
Télécopie : 03 25 02 60 70  
Site internet : <http://www.chaumont habitat.fr>

## Article 2 - Objet de la consultation

### 2-1-Objet du marché

La consultation porte sur les prestations suivantes :

**Fourniture, installation et maintenance d'une solution de virtualisation et de messageries sécurisées au sein de Chaumont HABITAT**

### 2-2-Procédure de passation

La consultation est passée par Procédure adaptée en application de l' article 26-II-2 du Code des Marchés Publics.

### 2-3-Forme du marché

La consultation donnera lieu à un marché ordinaire.

## Article 3 - Dispositions générales

### 3-1-Décomposition du marché

#### 3-1-1-Lots

Le marché fait l'objet d'un lot unique.

### 3-2-Durée du marché - délais d'exécution

Le délai d'exécution de ce marché est de 4 ans à compter de la notification du marché. Cependant, la livraison et l'installation seront exécutées dans un délai de deux mois, à compter de la notification du marché.

### 3-3-Modalités de financement et de paiement

Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire.

### 3-4-Forme juridique de l'attributaire

A l'issue de l'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur imposera la forme d'un groupement solidaire conformément à l'article 51 VII du Code des marchés publics.

Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de membres de plusieurs groupements, conformément à l'article 51-VI-2 du Code des marchés publics.

### 3-5-Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

### 3-6-Variantes et options

#### 3-6-1-Variantes

Les variantes par rapport à l'objet du marché ne sont pas autorisées.

#### 3-6-2-Options

Il n'est pas prévu d'option.

### **3-7-Autres dispositions**

#### **3-7-1-Maintenance ou suivi**

Ce marché fait également l'objet d'une maintenance sur l'ensemble du matériel fourni. Ce contrat de maintenance est d'une durée de 4 ans à compter de la date de notification du marché.

#### **3-7-2-Appréciation technique des offres**

Pas de disposition particulière.

#### **3-8-Négociation**

Conformément à l'article 28 du code des marchés publics, le pouvoir adjudicateur pourra négocier avec l'ensemble des candidats ayant proposé une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix.

## **Article 4 - Dossier de consultation**

### **4-1-Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- le règlement de la consultation,
- l'acte d'engagement,
- le DPGF
- le CCP

### **4-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique**

Le dossier de consultation n'est pas mis à disposition par voie électronique.

### **4-3-Modification de détail au dossier de consultation**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 15 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

## **Article 5 - Présentation des propositions**

### **5-1-Documents à produire**

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

#### **Justificatifs candidature :**

#### **Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

1. lettre unique de candidature (indication des membres du groupement et désignation du mandataire) : formulaire type DC 4
2. Déclaration du candidat relative à son identité, sa forme juridique, son représentant habilité pour l'engager au présent marché et sa capacité financière: formulaire type DC5  
(1 et 2 les formulaires DC sont accessibles sur le site internet: [www.colloc.minefi.gouv.fr](http://www.colloc.minefi.gouv.fr))
3. Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
4. Déclaration sur l'honneur du candidat qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics concernant les interdictions de soumissionner
5. Déclaration concernant le respect de l'obligation d'emploi mentionné aux articles L5212-1 à L5212-4 du code du travail
6. Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

Lorsqu'il y a un groupement, les documents précités sont à fournir par l'ensemble des membres.

#### **Capacité économique et financière :**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : déclaration concernant le chiffre d'affaires des trois derniers exercices connus.

#### **Capacité technique :**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : certificats de qualité ou de capacité délivrés par des organismes indépendants ou moyens de preuve équivalents, notamment, certificats de qualifications professionnelles ou de conformité à des spécifications techniques  
Présentation d'une liste de prestations identiques à l'objet du marché exécutées au cours des trois dernières années en rapport avec l'objet du présent marché.

#### **Contenu de l'offre**

- Acte d'engagement
- Décomposition du prix global forfaitaire
- C.C.P.
- Note méthodologique

Conformément à l'article 46 - III du Code des marchés publics, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti par le pouvoir adjudicateur les certificats et attestations prévus au I et au II de l'article 46 du même code.

#### **5-2-Langue de rédaction des propositions**

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

#### **5-3-Unité monétaire**

Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

#### **5-4-Conditions d'envoi ou de remise des plis**

Les candidats transmettent leur proposition sous pli cacheté portant la mention suivante :

**" Affaire n°09S0023 - Fourniture, installation et maintenance d'une solution de virtualisation et de messageries sécurisées au sein de Chaumont HABITAT- NE PAS OUVRIR ".**

L'enveloppe contient les justificatifs de candidature visés à l'article 44 du Code des Marchés Publics, à l'article 45 du Code des marchés publics et au règlement de la consultation, ainsi que les éléments relatifs à l'offre.

Les plis devront être remis contre récépissé à l'adresse suivante :

CHAUMONT Habitat, Service du patrimoine, 51, rue Robespierre, BP 39, 52002 CHAUMONT

ou, s'ils sont envoyés par la poste, devront l'être à l'adresse ci-dessous :

CHAUMONT Habitat  
Service du patrimoine  
51, rue Robespierre  
BP 39  
52002 CHAUMONT

par pli recommandé avec avis de réception postal.

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées au présent règlement de la consultation ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leur auteur.

Le pouvoir adjudicateur n'accepte pas le dépôt des plis par voie électronique.

### **Article 6 - Jugement des propositions**

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues à l'article 53 du Code des marchés publics au moyen des critères suivants :

#### **Critères de jugement des offres :**

1. Prix des prestations : 60%
2. Valeur technique de l'offre : 20% jugée à l'aide d'une note méthodologique comprenant : une présentation du matériel (fiche technique du produit), des logiciels, du transfert de compétences, et détailler le programme de formation et sa durée.
3. Délai de livraison et d'installation : 10% ces délais sont à préciser et à indiquer dans la note définie ci-dessus.
4. Maintenance du matériel : 10%, indiquer les délais d'intervention et de résolution en cas de panne dans la note définie ci-dessus.

Le prix global et forfaitaire est détaillé au moyen d'une décomposition qui en indique les éléments constitutifs. La décomposition du prix global forfaitaire permet d'apprécier les offres et n'a pas de valeur contractuelle.

En cas de discordance constatée dans une offre entre le montant porté à l'acte d'engagement et celui porté sur la décomposition du prix global forfaitaire, seul le montant porté à l'acte d'engagement prévaudra et fera foi. Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seront constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en concordance avec le prix global et forfaitaire. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

## **Article 7 - Renseignements complémentaires**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser à :

### **1) Renseignements administratifs**

Correspondant : Nathalie BRESSON

Adresse :

CHAUMONT Habitat  
Service du patrimoine  
51, rue Robespierre  
BP 39  
52002 CHAUMONT

Téléphone : 03 25 32 54 62

Fax : 03 25 02 60 70

Courriel : patrimoine@chaumonthabitat.fr

### **2) Renseignements techniques**

Correspondant : service informatique (Messieurs Chateau et Séjourant)

Adresse :

CHAUMONT Habitat  
Service du patrimoine  
51, rue Robespierre  
BP 39  
52002 CHAUMONT

Téléphone : 03.25.32.54.62

Fax : 03.25.02.60.70

Courriel : informatique@chaumonthabitat.fr